

RAPPORT N° 92/3-25
au Conseil Municipal

OBJET

**NOUVEAUX ATTRIBUTAIRES DE PARCELLES
SUR LES ZONES D'ACTIVITES DE CHEMIN FINETTE I ET II
DE LA BRETAGNE ET DE FOUCHEROLLES**

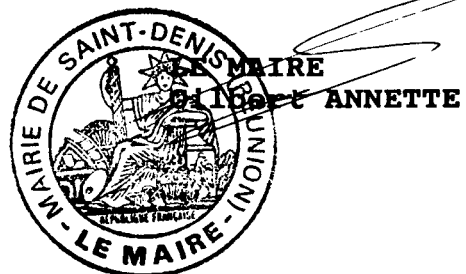
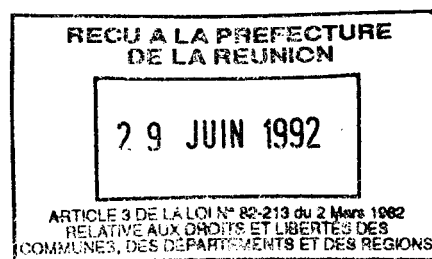
Par Délibération n° 92/2-29 du 25 avril 1992, Vous m'avez autorisé à céder un certain nombre de parcelles à des entreprises sur les Zones d'Activités de Chemin Finette II et de Foucherolles.

Aujourd'hui, grâce à un suivi régulier des entreprises attributaires, des parcelles non bâties peuvent à nouveau être commercialisées sur les Zones d'Activités de Chemin Finette I, de Chemin Finette II, de La La Bretagne et de Foucherolles.

Pour mémoire, je vous rappelle que les conditions générales et particulières de cession des parcelles sur les Zones d'Activités, arrêtées successivement par Délibérations des 15 avril 1983 (Affaire n° 5), 23 juin 1983 (Affaires n° 24 et 31/12), 8 décembre 1983 (Affaire n° 9), 26 juillet 1984 (Affaire n° 1), 25 juin 1986 (Affaire n° 7), 9 décembre 1986 (Affaire n° 10), 1er octobre 1987 (Affaire n° 29), 10 décembre 1987 (Affaire n° 9), 21 octobre 1989 (Affaire n° 5), 1er juin 1991 (n° 91/3-14), 25 avril 1992 (n° 92/2-40), permettent la cession par bail à construction, les conditions d'activités et d'emplois devant être respectées.

En conséquence, sur la base de ces mêmes modalités de cession, je vous demande de m'autoriser à intervenir dans les actes à passer avec les nouveaux demandeurs (confer l'annexe), sous la forme d'une cession par bail à construction, selon les conditions d'exploitation, d'emplois et de surfaces proposées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 92/2-25
du Conseil Municipal
en séance du samedi 20 juin 1992

OBJET

NOUVEAUX ATTRIBUTAIRES DE PARCELLES
SUR LES ZONES D'ACTIVITES DE CHEMIN FINETTE I ET II
DE LA BRETAGNE ET DE FOUCHEROLLES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 92/3-25 du Maire ;

Vu le rapport de Ismaël MOULLAN, Adjoint, présenté au nom des Commissions Economie, et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

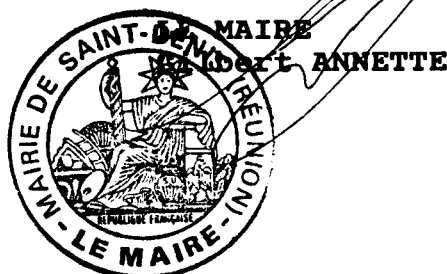
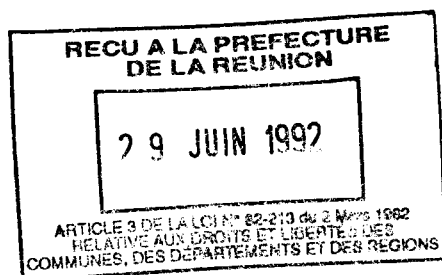
Approuve les attributions de parcelles sur les Zones d'Activités de Chemin Finette II et de Foucherolles, à savoir :

- à S.A.R.L. AMI BOIS -Gérant M.-F. RIVIERE- (Z.A. Chemin Finette I),
- à Société IMAGE'IN (Z.A. Chemin Finette II),
- à I. LAMBATE (Z.A. Bretagne),
- à CHEOPS B.T.P. (Z.A. Foucherolles),
- à J.-H. SAVARANIN (Z.A. Foucherolles).

ARTICLE 2

Autorise le Maire à passer les baux à construction à intervenir selon les conditions d'exploitation, d'emplois et de surfaces proposées en annexe.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 25 JUIN 1992



**ATTRIBUTIONS DE PARCELLES
SUR LES ZONES D'ACTIVITES COMMUNALES**

A N N E X E

(Conseil Municipal du samedi 20 juin 1992)

- 1 -

ZONE D'ACTIVITES ATTRIBUTAIRE	ACTIVITES PROJETEES	EMPLOIS		SURFACE (en m2)
		CREES	TRANSFERES	

CH. FINETTE I

REFERENCE CADASTRALE BT 434
(Il s'agit d'un échange de parcelles)

AMI BOIS (1)	Menuiserie bois/ Agencement intérieur	2	7	650
--------------	------------------------------------------------	---	---	-----

CH. FINETTE II

REFERENCE CADASTRALE AX 24/25

Société IMAGE'IN	Production dessins et images de synthèse pour indus- trie	5	-	1 160
------------------	--------------------------------------------------------------------------	---	---	-------

BRETAGNE

REFERENCE CADASTRALE BR 781

Issop LAMBATE	Abattoir volailles à la mode Hallal	1	1	975
---------------	----------------------------------------------	---	---	-----

FOUCHEROLLES

REFERENCES CADASTRALES BI 843
(partie de parcelle)

1/ CHEOPS B.T.P.	Insertion par écono- mique/ stockage matériaux	5	11	532
------------------	------------------------------------------------------------	---	----	-----

.../...

**ATTRIBUTIONS DE PARCELLES
SUR LES ZONES D'ACTIVITES COMMUNALES**

A N N E X E

(Conseil Municipal du samedi 20 juin 1992)

- 2 -

ZONE D'ACTIVITES ATTRIBUTAIRE	ACTIVITES PROJETEES	EMPLOIS		SURFACE (en m2)
		CREES	TRANSFERES	

FOUCHEROLLES

REFERENCES CADASTRALES
(partie de parcelle)

BI 863

2/ Jean-Hugues SAVARANIN	Menuiserie indus- trielle/ Bâtiment	8	7	3 000
-----------------------------	----------------------------------------------	---	---	-------

soit au total 5 entreprises avec environ
21 créations et 26 transferts d'emplois sur 6 317 m2.

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du samedi 20 juin 1992
et annexé à la Délibération n° 92/3-25

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

